



PROVINCE DE QUEBEC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-PIERRE, tenue le huitième jour de septembre deux mille vingt et un, à 20h00 à la salle Alphonse-Cloutier de l'édifice municipal de Mont-Saint-Pierre, situé au 102, rue Prudent-Cloutier, à Mont-Saint-Pierre.

Sont présents :

M. Magella Émond, maire
Mme Jeanne-Louise Gasse, conseillère
M. Alain Gagnon, conseiller
M. Claude Cloutier, conseiller
Mme Colette Réhel, directrice-générale

Absents :

M. Yannick Ouellet, conseiller
M. André Daraïche, conseiller

Vérification du quorum et ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 20h00 par Monsieur Magella Émond, maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre. Mme Colette Réhel fait fonction de secrétaire d'assemblée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 117-09-21

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Claude Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

RESOLUTION NUMÉRO 118-09-21

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2021

Il est proposé par Mme Jeanne-Louise Gasse et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'il soit dispensé de lecture, les conseillers en ayant déjà pris connaissance;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2021 soit adopté.

Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2021

Le suivi du procès-verbal est fait par M. Magella Émond, maire

RESOLUTION NUMÉRO 119-09-21

Acceptation des comptes – Liste en annexe

Il est proposé par M. Alain Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la liste des comptes soit adoptée telle que déposée au montant de 25015.40 \$.

Qu'une copie de cette liste soit déposée en annexe au livre des délibérations sous la cote 09-2021.

RÉSOLUTION NUMÉRO 120-09-21

Rémunération du personnel électoral

ATTENDU QUE des élections municipales auront lieu le 7 novembre 2021;

ATTENDU QUE du personnel électoral est requis pour le bon déroulement des élections;

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin de 3 personnes en plus du président d'élection pour voir à ces élections;

ATTENDU QUE la directrice générale de la Municipalité fait office de présidente d'élection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents et adopté ;

QUE le conseil de Mont-Saint-Pierre accepte l'embauche de 3 personnes :

- Une personne en tant que secrétaire d'élection, secrétaire d'une commission de révision et secrétaire de bureau de vote ;
- Une personne en tant que réviseur et préposée à l'information et au maintien de l'ordre ;
- Une personne en tant que réviseur et membre de la table de vérification de l'identité des électeurs.

QUE le conseil de Mont-Saint-Pierre accepte la rémunération suivante pour le personnel électoral :

- Des montants forfaitaires de **384.00 \$** pour la journée de vote par anticipation et de **578.00 \$** pour la journée du scrutin, pour la présidente d'élection ;
- Un montant forfaitaire de **344.00 \$** pour la présidente d'élection pour la révision de la liste électorale ;
- Des montants forfaitaires de **288.00 \$** pour la journée de vote par anticipation et de **433.50 \$** pour la journée du scrutin, pour la secrétaire d'élection ;
- Un taux horaire au montant de **15.00 \$** pour les autres membres du personnel, par heures travaillées lors de la commission de révision de la liste électorale et lors des journées du vote (anticipation et scrutin).

RÉSOLUTION NUMÉRO 121-09-21

Abrogation de la résolution 113-08-21

ATTENDU QUE la résolution 113-08-21 est inopérante car la situation est de législation provinciale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jeanne-Louise Gasse et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal abroge la résolution 113-08-21.

RÉSOLUTION NUMÉRO 122-09-21

Service en urbanisme

ATTENDU QUE la Municipalité est sans inspecteur municipal ni urbaniste depuis le 1 janvier 2021;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est adressée à la MRC de la Matanie pour une aide en urbanisme;

ATTENDU QU'une résolution 052-03-21 accordait à la MRC de la Matanie 14hrs pour traiter les dossiers prioritaires et que cette banque d'heures est maintenant écoulee;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Mont-Saint-Pierre accorde une autre banque d'heures (14) à la MRC de la Matanie pour régler les dossiers en urbanisme, au tarif horaire de 69.00\$, rétroactive au 12 août 2021;

QUE le conseil municipal de Mont-Saint-Pierre accepte d'engager les frais pour une différence d'environ +/- 5hrs de cette estimation.

RÉSOLUTION NUMÉRO 123-09-21

Servitude d'aqueduc – Cadastre 6 401 060

ATTENDU QU'une conduite d'aqueduc appartenant à la Municipalité de Mont-Saint-Pierre, a été érigé sur le cadastre 6 401 060 (ancien cadastre 5 633 425) appartenant à Monsieur Raymond Cloutier;

ATTENDU QU'une parcelle de terrain, du cadastre mentionné ci-dessus, est requise pour l'établissement d'une servitude de passage;

ATTENDU QU'un rapport, dossier 1895, minute 2869, a été émis le 3 décembre 2020 par l'arpenteur Monsieur Pierre L. Pelletier, concernant cette servitude, suite à une demande provenant des deux parties concernées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité accepte le projet de servitude présenté par Me Cécile Lacasse suite au rapport de M. Pierre L. Pelletier;

QUE la Municipalité paie les frais inhérents pour cette servitude;

QUE le conseil municipal désigne M. Magella Émond, maire et Mme Colette Réhel, directrice générale, comme signataires de ladite servitude.

RESOLUTION NUMÉRO 124-09-21

Plans de cadastre à approuver

Il est proposé par M. Alain Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal accepte le nouveau plan de cadastre déposé par l'arpenteur M. Pierre P. Pelletier en remplacement du lot 6 401 060 par les lots 6 467 200 à 6 467 203 du cadastre du Québec.

RESOLUTION NUMÉRO 125-09-21

Vente de rebuts de métal

Il est proposé par Mme Jeanne-Louise Gasse et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal accepte l'offre du Garage Bertrand Ross au montant de 5000\$ pour la récupération des rebuts de métal situés au garage municipal.

RESOLUTION NUMÉRO 126-09-21

Classification volontaire – Camping Québec

ATTENDU QUE la ministre du Tourisme a déposé un projet de loi visant à modifier la ***Loi sur les établissements d'hébergement touristique***, soit le projet de loi 100;

ATTENDU QUE le principal objectif de ce projet consiste en l'abolition, pour toutes les catégories d'hébergement touristique, y compris les campings, du système de classification obligatoire, et à son remplacement par un enregistrement et une déclaration annuelle obligatoires;

ATTENDU QUE Camping Québec a pris la décision de maintenir le programme de classification de 0 à 5 étoiles que l'on connaît actuellement, sur une base volontaire pour les exploitants, et qu'il va entamer un chantier de révision de la grille;

Il est proposé par M. Claude Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal s’engage à participer au programme et à en suivre les principes d'application si le projet de loi 100 entre en vigueur.

Au Varia :

La conseillère Mme Jeanne-Louise Gasse invite Mme Marise Ouellet à transmettre des informations et commentaires aux citoyens et au conseil concernant l'accueil de marcheurs par les Fermières le 21 août dernier. Repas chaud et dessert ont été servis. Commentaires très positifs.

La direction et le Maire informe les citoyens de l'accueil faite aux groupes de caravaning qui ont visité notre camping le 22 août (FQCC – groupe de 22) et du 26 au 30 août (ARCC-GÎM – groupe de 37). Repas chaud et dessert ont été servis au CA du groupe ARCC-GÎM par les Fermières. Commentaires très positifs.

Avant la période de questions, M. le Maire informe les citoyens :

- Coop – Financement de la Caisse
- Versement obtenu projet du PPA-CE
- Rencontre prévu avec la Ministre du Tourisme le 20 septembre
- Travaux en cours au camping
- Glissement de terrain, route 2, le samedi 4 septembre 2021 suite aux pluies abondantes.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

- Aucune question

RÉSOLUTION NUMÉRO 127-09-21

Levée de la séance

Il est proposé par Mme Jeanne-Louise Gasse et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la séance soit levée à 20h45.

Magella Émond
Maire

Colette Réhel
Directrice générale

Je, Magella Émond, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.